

DONNER POUR FAIRE AVANCER LA RECHERCHE

# Transmettre l'espoir de vaincre la maladie

**M. Vanhollebeke n'a pas d'héritiers directs. Ayant pris connaissance de la possibilité de coucher la Fondation Saint-Luc sur son testament, ce dernier a pris contact avec l'équipe pour régler sa succession. Ensemble, ils ont trouvé une solution originale permettant à M. Vanhollebeke de léguer ses biens à une cause en laquelle il croit sans payer d'énormes droits de succession. ■**



M. Vanhollebeke a légué son patrimoine à Saint-Luc, pour la recherche en hépatologie.

## Les Echos: Quel est votre souhait en matière de succession ?

**M. Vanhollebeke:** Je souhaite que mes biens soient utilisés pour une cause porteuse de sens, en laquelle je crois... Je ne suis pas d'accord de payer des droits de succession exorbitants sans savoir à quoi sera destiné mon argent.

## Les Echos: Les gens ne pensent pas toujours à faire un legs en faveur d'une bonne cause. Vous avez opté pour la formule du legs en duo, qui est peu connu en matière de succession. Une formule pourtant avantageuse, tant pour le donateur que pour le bénéficiaire...

**M. Vanhollebeke:** Oui en effet, c'est la solution idéale pour les personnes qui, comme moi, n'ont pas d'héritiers directs. Grâce au legs en duo, je paie peu de droits de succession, je choisis mon bénéficiaire et surtout je soutiens une cause en laquelle je crois, c'est à dire les patients des Cliniques Saint-Luc.

## Les Echos: Il existe une multitude de belles causes à soutenir. Pourquoi avez-vous choisi de léguer vos biens en faveur des Cliniques Saint-Luc, et de l'hépatologie (maladies du foie et des voies biliaires, ndlr) en particulier ?

**M. Vanhollebeke:** J'ai été intégré dans un projet de recherche clinique dans le domaine de l'hépatologie pour tester un nouveau médicament. A cette occasion, j'ai rencontré le Pr Yves Horsmans (chef du Département de médecine interne; Service d'hépatologie-gastroentérologie, ndlr) et les équipes de soins et de recherche et je me suis rendu compte des besoins importants que nécessitaient le développement de la recherche clinique. La Fondation Saint-

Luc est, elle aussi, confrontée à de nombreux défis pour trouver des fonds au profit de tous les Départements et Services médicaux des Cliniques Saint-Luc.

J'ai donc décidé de léguer mon patrimoine à Saint-Luc, pour la recherche en hépatologie.

## Les Echos: Les démarches pour faire un legs en faveur de la Fondation Saint-Luc sont-elles compliquées ?

**M. Vanhollebeke:** Au contraire, les démarches à entreprendre sont très simples! Il suffit de rédiger un projet de testament chez son notaire et de le compléter ensuite avec le(s) bénéficiaire(s). Une fois finalisé, ce document peut être enregistré au Registre central des testaments. Ce qui évite en outre les conflits familiaux, malheureusement fréquents en cas de succession non finalisée avant le décès.

## Les Echos: Vous ne devez donc pas nécessairement prendre contact avec la Fondation Saint-Luc ?

**M. Vanhollebeke:** Non absolument pas. Mais j'ai choisi de le faire afin de pouvoir être guidé très professionnellement. Astrid Chardome (conseillère juridique à la Fondation, ndlr) m'a proposé un libellé de testament et m'a informé des démarches à entreprendre auprès du notaire. L'équipe de la Fondation Saint-Luc m'a également permis de découvrir les défis auxquels Saint-Luc est confronté et m'a ainsi conforté dans mes choix.

Passer par la Fondation Saint-Luc est par ailleurs l'assurance que mes demandes testamentaires seront entièrement respectées et que l'unique bénéficiaire sera le patient des Cliniques Saint-Luc.

## Les Echos: Votre testament est prêt. Comment vous sentez-vous à présent ?

**M. Vanhollebeke:** Dès que les documents ont été signés, je me suis senti soulagé. Je me suis dit «C'est fait, je ne dois plus me préoccuper de ma succession». Je sais que, quand je partirai, mon patrimoine sera parfaitement géré et attribué précisément à la cause que j'ai choisie.

Je suis très content de pouvoir ainsi, en toute modestie, aider la société. Et je tiens à remercier la Fondation Saint-Luc qui m'a judicieusement conseillé.

## Plus d'informations

Astrid Chardome, Tél. +32 2 764 17 39

@ : astrid.chardome@uclouvain.be